

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

Le vingt-six mars deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. CHARRIAU Jean-Paul, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de la convocation : 19 mars 2019

Etaient Présents : M. CHARRIAU Jean-Paul, Mmes RENAUDINEAU Perrine, CHIFFOLEAU Annie, MM. GAUTHIER Christian, PEROYS Bernard, Mme SIMONEAU Darlène, M. BARTEAU Patrice, Mmes TAUGERON Anne-Marie, Mme POTIRON Anne, M. THOMAS David, Mmes GONCALVES Karine, DESVERRONNIERES Catéléna, M. PASQUIER Jean-Charles, Mme SEJOURNE Catherine, M. PONT Olivier

Etaient Excusés : M. RAINGEARD Maurice (donne pouvoir à Mme CHIFFOLEAU Annie), Mme COLLIN Nadège (donne pouvoir à Mme SIMONEAU Darlène)

Etaient Absents : MM. BOUHIER Philippe, DEGRELLE Nicolas

Secrétaire de séance : M. THOMAS David

Compte-rendu de la réunion du 5 mars 2018 : il est ajouté mention de l'intervention de Madame Catherine Séjourné à propos des zones inondables de Paulx.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018

Les comptes de gestion (locatifs, commerce de proximité, panneaux photovoltaïques, lotissement, assainissement et commune) établis par M. LAFARGUE, Receveur Municipal, pour l'année 2018 sont adoptés à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes administratifs 2018 présentés par Monsieur le Maire, ainsi que l'affectation des résultats sont adoptés :

- locatifs : unanimité
- commerce de proximité : 13 pour et 3 contre
- panneaux photovoltaïques : unanimité
- lotissement : unanimité
- assainissement : unanimité
- commune : 14 pour, 1 contre, 1 abstention

Les résultats de fonctionnement sont affectés comme suit :

- **LOCATIFS** :

Excédent de fonctionnement de clôture de 76 779.97 Euros

Déficit d'investissement de clôture de 5 671.43 Euros

5 671.43 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 71 108.54 Euros en section de fonctionnement.

- **COMMERCE DE PROXIMITE :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 22 299.16 Euros

Déficit d'investissement de clôture de 3 308.11 Euros

3 308.11 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 18 991.05 Euros en section de fonctionnement.

- **PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 76 802.67 Euros

Déficit d'investissement de clôture de 0 Euros

76 802.67 Euros sont reportés en section de fonctionnement.

- **LOTISSEMENT :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 74 210.91 Euros

Déficit d'investissement de clôture de 19 898.25 Euros

Compte tenu de la nature de ce budget (comptabilité de stocks) les 74 210.91 euros sont reportés en section de fonctionnement.

- **ASSAINISSEMENT :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 127 342.10 Euros

Excédent d'investissement de clôture de 7 086.82 Euros

Restes à réaliser :

Dépenses	6 302.40 €
----------	------------

Recettes	17 500.00 €
----------	-------------

Soit un excédent de 11 197.60 Euros

0 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 127 342.10 Euros en section de fonctionnement.

- **COMMUNE :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 1 237 969.13 Euros

Déficit d'investissement de clôture de 413 265.12 Euros

Restes à réaliser :

Dépenses	1 339 359.49 €
----------	----------------

Recettes	1 082 340.30 €
----------	----------------

Soit un déficit de 257 019.19 Euros

670 284.31 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 567 684.82 Euros en section de fonctionnement.

CIMETIERE : REPRISE DES TOMBES (2eme tranche)

La commune procède à la reprise des tombes au cimetière. Pour la seconde tranche, il est proposé plusieurs possibilités, notamment le nettoyage en surface des tombes (croix, pierres tombales etc.) avec exhumations au fil du temps ou un nettoyage complet en un seul chantier.

Le conseil municipal souhaite échelonner dans le temps les interventions de reprise des tombes de la 2^e tranche par 15 voix (une voix pour la solution groupée et une abstention).

Cette solution est retenue sous réserve de sa validation sur le plan juridique et de sa compatibilité avec le Code Général des Collectivités Territoriales

QUESTIONS DIVERSES

- Voirie à réaliser par la communauté de communes (Prés Verts)
- Travaux route de la Limouzinière : tapis pris en charge directement par le Département
- Self :
 - fresque en peinture qui pourrait être réalisée par les enfants
 - portes ouvertes le vendredi 3 mai 2019 de 18 à 20 H
 - ouvertures à changer
- dossier ENIR (renouvellement de l'informatique de l'école publique) : financement accepté par l'Etat
- pôle commercial : intervention de l'architecte – détermination de l'affectation des surfaces
- « collectif des riverains du Falleron » par rapport aux zones inondables :
 - prêt de salle communale (C. Séjourné) : gratuité
 - Interlocuteur : Jean-Paul CASTRE